

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 février 2021

### **La FFA et cinq organisations syndicales officialisent le lancement d'un accord portant sur la mixité, la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les sociétés d'assurance**

***La Fédération Française de l'Assurance et cinq organisations syndicales – CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO et UNSA – viennent d'officialiser, en présence de la ministre déléguée Élisabeth Moreno, la signature d'un nouvel accord portant sur la mixité, la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les sociétés d'assurance.***

Cet accord démontre le rôle moteur de la branche pour mobiliser les acteurs et promouvoir les politiques d'inclusion et de lutte contre toute forme de discrimination. Il s'inscrit dans la démarche entamée dès 2008 par le secteur de l'assurance, visant à favoriser la mixité-diversité et l'atteinte de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet accord comprend des mesures concrètes, structurées autour de quatre engagements :

- Favoriser les politiques d'inclusion et lutter contre toute forme de discrimination – principe commun à tous les publics visés par l'accord (femmes, LGBT+, jeunes, seniors, travailleurs handicapés) ;
- Atteindre une égalité professionnelle et de rémunération réelle entre les femmes et les hommes, en s'engageant à positionner cet enjeu comme un axe fort de la politique sociale de la branche ;
- Lutter contre le harcèlement sexuel, les agissements et les violences sexistes au travail, en intégrant des dispositifs innovants pour une meilleure prise de conscience collective de cette problématique ;
- Poursuivre une politique inclusive en faveur des publics spécifiques : insérer les jeunes afin d'améliorer leurs chances de réussite, maintenir en emploi les salariés seniors et veiller à leur évolution professionnelle et salariale, développer l'emploi des travailleurs handicapés.

Il intègre des engagements forts pour le secteur, notamment en matière d'égalité femme-homme, avec des mesures incitatives encourageant la prise du congé paternité, et également en termes d'inclusion et d'insertion des jeunes grâce au renforcement du recours à l'alternance.

*« Pour se développer de façon responsable et durable, et permettre à ses salariés de travailler dans les meilleures conditions possible, l'entreprise d'aujourd'hui doit être partie prenante des combats sociétaux de son époque », indique Florence Lustman, Présidente de la Fédération Française de l'Assurance. « Parce que le secteur de l'assurance a toujours été moteur en matière d'innovation sociale, je suis aujourd'hui particulièrement fière de l'officialisation de cet accord en présence de Madame la ministre Élisabeth Moreno, et aux côtés de cinq des partenaires sociaux de l'assurance. »*

**Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, déclare :** « *Parce que je considère que les entreprises doivent être des forces motrices dans notre société, à l'avant-garde et aux avant-postes, les branches professionnelles qui les représentent doivent, encore plus, avoir une longueur d'avance. Cet accord, fruit de l'intelligence collective entre les organisations syndicales patronales et de salariés, constitue une étape supplémentaire vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes et d'inclusion, pour notre jeunesse notamment.* »

Retrouvez [ici](#) l'accord en version interactive, ainsi qu'une plaquette pédagogique [ici](#).

**Contact presse :**

**Julie Poissier**  
**01.42.47.93.13**  
**[j.poissier@ffa-assurance.fr](mailto:j.poissier@ffa-assurance.fr)**